



625 W. Illinois Ave., Aurora IL 60506

Tél. : (630) 906-1980 - Télécopie : (630) 906-1982

www.butterfieldcolor.com

CETTE FDS EST CONFORME À 29 CFR 1910.1200 (NORME SUR LA COMMUNICATION DES DANGERS)**Section 1 Identification**

IDENTIFICATION DU PRODUIT : Revêtement à matricer T1000^{MC}
EMPLOIS DU PRODUIT : Revêtement de surface à base de ciment

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ : Butterfield Color
ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 625 W Illinois Ave.
VILLE : Aurora, IL 60506
TÉLÉPHONE DE LA SOCIÉTÉ : 1-630-906-1980
NUMÉROS D'URGENCE : CHEMTREC : 1-800-424-9300 (ÉTATS-UNIS)
CANUTEC : 1-613-996-6666 (CANADA)

Section 2, Identification des dangers**Danger****Peut provoquer le cancer (inhalation) : (CAT : 1)****2.1 MENTIONS DE DANGER : (CAT = Catégorie de dangers)**

H1xx = Généraux, H2xx = Physiques, H3xx = Santé, H4xx = Environnement

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires. (CAT : 4)
H335 Peut irriter les voies respiratoires. (CAT : 3)
H350 Peut provoquer le cancer (inhalation). (CAT : 1)
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons/voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). (CAT : 1)

2.2 CONSEILS DE PRUDENCE :

P1xx = Généraux, P2xx = Prévention, P3xx = Intervention, P4xx = Stockage, P5xx = Élimination

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains et les avant-bras soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P308+313	En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.
P361	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

VOIR LES DONNÉES TOXICOLOGIQUES AUX SECTIONS 8, 11 ET 12.

Section 3, Composition / information sur les composants

SUBSTANCE	N° CAS	N° EINECS	% PDS
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	238-878-4	60 - 80
Ciment Portland	65997-15-1	266-043-4	20 - 40

COMPOSANTS À L'ÉTAT DE TRACES : Les composants à l'état de traces (le cas échéant) sont présents à une concentration < 1 %. Aucun des composants à l'état de traces ne contribue à des dangers importants supplémentaires aux concentrations susceptibles d'être présentes dans ce produit. Le composant secret de fabrication n'est pas dangereux. Toute l'information pertinente sur les dangers a été fournie dans ce document, conformément aux dispositions de la norme fédérale de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), des normes équivalentes des États américains et de la norme canadienne du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (RPC 4).

Section 4, Premiers soins

4.1 SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET RETARDÉS :

Voir les symptômes et effets aigus et retardés en Section 11.

4.2 CONSEILS GÉNÉRAUX :

Les secouristes devront prêter attention à leur propre protection et porter les vêtements de protection recommandés (gants de protection chimique, protection contre les éclaboussures). En cas de risque d'exposition, voir l'équipement de protection individuelle spécifique à la Section 8.

4.3 CONTACT AVEC LES YEUX :

Si ce produit pénètre dans les yeux, tenir les yeux ouverts sous un petit courant d'eau. Appliquer une force suffisante pour tenir les paupières ouvertes. « Rouler » les yeux pour exposer plus de surface. Rincer au minimum pendant 15 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

4.4 CONTACT AVEC LA PEAU :

Si le produit touche la peau, laver à l'eau savonneuse.

4.5 INHALATION :

Après une exposition importante aux vapeurs, transporter la victime à l'air frais.

4.6 INGESTION :

En cas d'ingestion, APPELER UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON POUR OBTENIR LES INFORMATIONS LES PLUS RÉCENTES. En l'absence de conseil professionnel, faire boire deux verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire vomir ni administrer de liquides à une personne qui est inconsciente, a des convulsions ou est incapable d'avaler. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

4.7 NOTES AU MÉDECIN :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Le traitement de la surexposition doit porter sur le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. Toute substance aspirée durant le vomissement peut provoquer des lésions pulmonaires. Par conséquent, ne pas provoquer de vomissement par une action mécanique ou pharmacologique. S'il est jugé nécessaire d'évacuer le contenu de l'estomac, cela devra être fait par des moyens peu susceptibles de provoquer une aspiration (tels qu'un lavage gastrique après intubation endotrachéale).

Section 5, Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS :

Cette matière est inflammable et n'entretient pas la combustion.

5.2 AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS (ET INAPPROPRIÉS) :

S.O.

5.3 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS :

S.O.

5.4 DANGERS SPÉCIFIQUES DE LA SUBSTANCE ET PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Néant

Section 6, Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

6.1 INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE ET PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT :

Isoler et contenir le produit. Empêcher le dégagement excessif de poussières et l'écoulement vers des égouts ou des cours d'eau. Les matériaux peuvent être recueillis et réutilisés le cas échéant. Placer les déchets dans un contenant d'élimination et éliminer conformément aux lois et réglementations sur l'élimination des déchets en vigueur.

6.2 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE :

Un masque antipoussière jetable peut être utilisé pour éviter une exposition excessive aux poussières.

6.3 PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT :

S.O.

6.4 MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION ET LE NETTOYAGE :

Ramasser le matériau et le réutiliser comme il se doit.

Section 7, Manutention et stockage

7.1 PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION :

Gants de travail standard, masque antipoussière jetable pour éviter les poussières excessives.

7.2 CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS :

Conserver dans un endroit frais et sec. Isoler du fluor, du magnésium, des acides, de l'alun et des sels d'ammonium.

Section 8, Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 LIMITES D'EXPOSITION :

SUBSTANCE

COMPOSANTS DANGEREUX

OSHA (mg/m³)

NIOSH (mg/m³)

ACGIH® (mg/m³)

SILICE, QUARTZ, SiO₂
(CAS 14808-60-7)

10 TWA
(%SiO₂+2)
(inhalable)

0,05 TWA
(inhalable)

0,025 TWA
(inhalable)

30 TWA
(%SiO₂+2)
(poussière totale)

CIMENT PORTLAND
(CAS 65997-15-1)

15 TWA (poussière totale)
5 TWA (fraction
inhalable)

10 TWA (poussière totale)
5 TWA (fraction
inhalable)

1 TWA (pas d'amiante et
<1 % de silice cristalline)
(fraction inhalable)

NOTATIONS DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

ACGIH

SILICE, QUARTZ, SiO₂ (14808-60-7) : CANCÉROGÈNES (A2 – CANCÉROGÈNE PRÉSUMÉ POUR L'HOMME)

CIMENT PORTLAND (65997-15-1) : CANCÉROGÈNES (A4 – INCLASSABLE QUANT À LA CANCÉROGÉNÉCITÉ POUR L'HOMME)

SUPPLÉMENT SUR LES LIMITES D'EXPOSITION

OSHA

SILICE, QUARTZ, SiO₂ (14808-60-7) : POUSSIÈRES MINÉRALES : ((30)/(% SiO₂+2) mg/m³ TWA, poussière totale; (250)/(% SiO₂+5) mppcf TWA, fraction inhalable; (10)/(%SiO₂+2) mg/m³ TWA, fraction inhalable)

CIMENT PORTLAND (65997-15-1) : POUSSIÈRES MINÉRALES : (50 mppcf TWA (<1% silice cristalline))

ACGIH

SILICE, QUARTZ, SiO₂ (14808-60-7) : BASE TLV – EFFETS CRITIQUES : (cancer du poumon; fibrose pulmonaire)

CIMENT PORTLAND (65997-15-1) : BASE TLV – EFFETS CRITIQUES : (fonction respiratoire; symptômes respiratoires; asthme)

Légende des abréviations

TWAEV = (Time-Weighted Average Exposure Value) valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps
TWA = (Time-Weighted Average) moyenne pondérée dans le temps basée sur des expositions de 8 h/jour, 40 h/semaine

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygiene

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health

OSHA = Occupational Safety and Health Administration

8.2 CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS :

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION RESPIRATOIRE

Maintenir les concentrations en contaminants atmosphériques en dessous des valeurs limites d'exposition indiquées ci-dessus. Si une protection respiratoire est nécessaire, utiliser uniquement une protection autorisée dans 29 CFR 1910.134, la norme européenne EN 149 ou les réglementations locales en vigueur.

ACCÈS D'URGENCE OU PLANIFIÉ SOUS DES CONCENTRATIONS INCONNUES OU DES CONDITIONS PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ (DIVS)
S.O.

VENTILATION

ASPIRANTE LOCALE : Si nécessaire

MÉCANIQUE (GÉNÉRALE) : Si nécessaire

SPÉCIALE : Néant

AUTRE : Néant

Voir les détails dans le document de l'ACGIH « Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices », dernière édition.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION DES YEUX :

Lunettes à coques anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

PROTECTION DES MAINS :

Porter des gants de travail standard.

PROTECTION DU CORPS :

Utiliser une protection du corps adaptée à la tâche. Les combinaisons sont généralement acceptables, en fonction de la tâche.

PRATIQUES DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE :

Prévoir des bassins oculaires et des douches de sécurité facilement accessibles. Se laver à la fin de chaque journée de travail et avant de manger, de fumer ou d'utiliser la toilette. Enlever les vêtements contaminés.

Section 9, Propriétés physiques et chimiques

APPARENCE :	Poudre grise
ODEUR :	Inodore
SEUIL OLFACTIF :	Non disponible
pH (neutralité) :	Non disponible
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
PLAGE D'ÉBULLITION (P.I., 50 %, point sec) :	Sans objet
POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE D'ESSAI) :	Sans objet
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1)	Sans objet
CLASSE D'INFLAMMABILITÉ :	Sans objet
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% vol.) :	Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% vol.) :	Non disponible
TENSION DE VAPEUR (mmHg à 20 °C)	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Sans objet
DENSITÉ À 20/20 °C :	
MASSE VOLUMIQUE :	Non disponible
DENSITÉ (eau = 1)	Non disponible
LIVRES/GALLONS :	Non disponible
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Insoluble
COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octane/eau) :	Non disponible
MASSE VOLUMIQUE :	Non disponible
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Non disponible
COV (>5,28 g/l) :	Sans objet
COV TOTAUX* :	Sans objet
COV NON EXEMPTÉS* :	Sans objet
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DANGEREUX :	Sans objet
PRESSION COV NON EXEMPTÉS (mmHg à 20 °C) :	Sans objet
VISCOSITÉ à 20 °C (ASTM D445) :	Sans objet
* Suivant CARB (règles du California Air Resources Board).	

Section 10, Stabilité et réactivité

10.1 RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ CHIMIQUE :

Stable dans des conditions normales.

10.2 RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES ET CONDITIONS À ÉVITER :

Non répertorié.

10.3 MATÉRIAUX INCOMPATIBLE :

Agents oxydants forts, contact accidentel avec de l'eau.

10.4 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Non répertorié.

10.5 POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

Ne se produit pas.

Section 11 - Données toxicologiques

11.1 DANGERS AIGUS :

11.11 CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU :

Irritation primaire par la poussière de la peau et des yeux. Irritation primaire des yeux, rougeur, larmoiement, trouble de la vision. Laver avec soin à l'eau et au savon après manipulation.

11.12 INHALATION :

Peut irriter les voies respiratoires.

11.13 INGESTION :

Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer irritation abdominale, nausée, vomissement et diarrhée.

11.2 DANGERS/PROBLÈMES SOUS-CHRONIQUES AGGRAVÉS

PROBLÈMES AGGRAVÉS

Non répertoriés

11.3 DANGERS CHRONIQUES :

11.31 Non répertoriés

11.4 DONNÉES SUR LA TOXICITÉ POUR LES MAMMIFÈRES

Aucune toxicité inhabituelle reconnue pour les plantes ou les animaux.

Section 12, Données écologiques

12.1 TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT VISER À ÉLIMINER TOUTE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

12.2 EFFET DE LA SUBSTANCE SUR LES PLANTES ET LES ANIMAUX :

Non répertorié.

12.3 EFFET DE LA SUBSTANCE SUR LES ORGANISMES AQUATIQUES :

Non répertorié.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

La mobilité de cette matière n'a pas été déterminée.

12.5 DÉGRADATION

Ne se dégrade pas.

12.6 ACCUMULATION

La bioaccumulation de cette matière n'a pas été déterminée.

Section 13, Données sur l'élimination du produit

La substance peut être ramassée, recyclée et réutilisée.

Section 14, Informations relatives au transport

POLLUANT MARIN : Non

NOM D'EXPÉDITION DOT / TMD : Non réglementé

ÉTIQUETTE DE FÛT : Non réglementé

IATA / ICAO : Non réglementé

IMO / IMDG : Non réglementé

Section 15, Informations sur la réglementation

15.1 RÉGLEMENTATION EPA :

DANGERS SARA SECTION 311/312 : Aigus, chroniques

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste TSCA.

Notification par le fournisseur SARA Title III Section 313

COMPOSANTS SARA TITLE III

Aigus, chroniques

PHRASES DE RISQUE ET DE SÉCURITÉ

R48/20 Nocif; risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.

S53 Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant utilisation

15.2 RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS :

COMPOSANT	CAS	MA	NJ	PA
SILICE, QUARTZ, SiO ₂	14808-60-7	OUI	OUI	OUI
CIMENT PORTLAND	65997-15-1	OUI	OUI	OUI

15.3 RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

Néant

15.4 CANADA : SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)

Néant

Section 16, Autres informations

16.1 CLASSES DE DANGER :

SANTÉ (NFPA) : , SANTÉ (HMIS) : 1, INFLAMMABILITÉ : 0, Réactivité : 0

16.2 FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel devra être informé de tous les dangers présentés par cette matière (énoncés dans cette FDS) avant de la manipuler.

16.3 DATE DE LA FDS : 11/5/2015

Avis :

Butterfield Color décline expressément toutes les garanties explicites ou implicites de qualité marchande et d'adaptation à un emploi particulier concernant le produit ou l'information fournie aux présentes et ne saurait en aucun cas être tenue responsable de dommages indirects ou consécutifs.

Toute l'information figurant aux présentes s'appuie sur des données obtenues auprès de fabricants ou de sources techniques reconnues. Bien que l'information soit présumée exacte, nous n'offrons aucune assertion quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les conditions d'utilisation échappent à notre contrôle, c'est pourquoi les utilisateurs ont pour responsabilité de vérifier les données sous leurs propres conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient à leurs objectifs particuliers et ils assument tous les risques liés à leur manipulation et leur élimination du produit. Les utilisateurs assument également tous les risques concernant la publication ou l'utilisation des renseignements contenus aux présentes, ou la foi qui leur est accordée.

Ces renseignements portent uniquement sur le produit désigné aux présentes et ne porte pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou procédé.

Préparé par : HS&E Compliance Resources